

755

PAUL-FRANÇOIS de PORT-MAURICE,
Capucin, missionnaire. Préfet de Congo et
Angola. Né vers 1620.

Le 4 février 1676, il est désigné pour les missions de Congo et d'Angola, dont il est nommé préfet, succédant au Père Cavazzi. Un groupe de missionnaires, sous sa conduite, quitte Gênes le 23 mars 1677. Ils s'embarquent au nombre de onze à Lisbonne (l'un d'eux étant mort), au mois d'avril. À Madère, un missionnaire, malade, ne peut continuer le voyage. Les 10 autres débarquent à Loanda, le 1^{er} septembre 1678. De ce groupe, trois missionnaires sont encore en vie le 3 février 1684.

En 1678-1679, il construit d'abord un nouveau couvent à Loanda, puis visita les missions de Soyo, Bengo, Dande. Il envoie au Matamba le Père François de Pavie. La reine est alors D. Veronica (Victoria) Guterres. Il voulait renouveler les missions. Mais les missionnaires succombaient. Malgré l'arrivée de plusieurs missionnaires Capucins, 4 en 1680, 2 en 1681, 12 en 1682, 6 en 1683, il ne reste le 9 avril 1685, que 7 prêtres. Le Père Paul-François de Port-Maurice rentra en Europe en 1683 ou 1684. Le Père Jean de Romano (Bellotti) lui succède comme préfet, ayant été désigné le 20 juillet 1682 par la Propagande. En 1692, le Père Paul de Port-Maurice alla fonder la mission de Maranhão en Amérique.

31 mars 1949.

Mgr J. Cuvelier.

Roch de Cesinale, *Storia delle missioni dei Capuccini*, III, pp. 646, 647, 650, 652, 659, 663. — De Jonghe et Simar, *Archives congolaises*. Tiré à part de la *Revue congolaise*, Vromant, 1919, pp. 82, 97-104, 107-117, 125, 137 et ss., 145, 151, 163... — Arch. Propagande, vol. III, fo 248: relation pour prouver qu'il est nécessaire d'avoir un couvent à Lisbonne pour les missionnaires italiens. — P. Hildebrand, *Les Capucins au Portugal*. Extrait des *Études Franciscaines*, t. I, 1938, Paris, pp. 19 et ss., 29. — Arch. Prop. Acta, 1676, fo 41, no 30, 4.2.1672. Désignation (v. aussi *Scritt. rif.*, vol. I, fo 119); 1679, fo 26; 1680, fos 45 et ss., no 33; 1682, fo 135. Congr. 5 mai, no 30; fo 172, Congr. 20 juillet 1682, no 13; 1683, fo 243, no 17, Congr. 29 novembre; 1686, fo 1, nos 1 et 9, Congr. 14 janvier; 1686, fo 37, no 18, Congr. 29 janvier.